

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Date de convocation : 04/04/2017

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme ALIGANT, Mmes MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, Mme FOURNALES, M. WATTEBLED, Mme DUBOURG, M. PISSIER, Mme GAUDIN, Mme QUÉRÉ-JELINEAU, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. HANNIER, MOINET.

Excusés : Mme LAFAYE, MM. TARDY, NORMAND.

Secrétaire de séance : Mme FALLOURD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2017

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 Mars 2017.

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

M. PANNAUD indique que le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2016 présenté au Conseil le 13 Mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

VOTE DES TAUX DES TAXES

M. PANNAUD propose de conserver les taux des 3 taxes votés en 2016, ce qui donnerait en produit total attendu la somme de **1 451 759 €**.

	2016			2017		
	taux 2016	Bases effectives	produits perçus 2016	Bases prévisionnelles 2017	taux 2017	produit attendu
Taxe habitation	17.35	4 097 913	710 988	4 135 000	17.35	717 423
Foncier bâti	22.87	2 927 632	669 549	2 968 000	22.87	678 782
Foncier non bâti	45.35	122 840	55 708	122 500	45.35	55 554
TOTAL			1 436 245			1 451 759

Il indique que lors de son entretien avec M. POUYANNE, trésorier, il lui a fait part de l'existence d'un abattement général de 15% sur la taxe d'habitation voté par le Conseil en 1980. Il lui a demandé de bien vouloir se renseigner sur les effets qu'entraînerait la suppression de cet abattement et si cela permettrait de baisser le taux de la taxe d'habitation tout en maintenant un produit identique.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation de Chaniers est élevé par rapport aux communes alentours.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande si cela peut entraîner une hausse pour le contribuable.

M. PANNAUD indique que cela ne sera pas le cas puisqu'il y a baisse du taux.

Il précise cependant que le conseil devra se prononcer sur la suppression de cet abattement.

M. PANNAUD souligne que l'objectif pour 2017 est donc de conserver les mêmes taux de taxes. Il rappelle la décision du Gouvernement de rétablir la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour certains contribuables ce qui a eu pour effet de modifier les bases prévisionnelles et par conséquent de diminuer de façon considérable le produit de la taxe d'habitation de 2016 (environ 30 000 €).

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, décide le maintien des taux communaux votés en 2016.

BUDGET 2017

Monsieur GIRARD présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 575 032.75 €.

- Dépenses

	2016		2017
	Budget	Réalisé	
011 -Charges à caractère général	568 300 €	529 273.96	536 300.00
012 -Charges de Personnel	850 000 €	831 637.62	859 000.00
014 -Atténuation de Produits	564 821€	564 567.62	584 851.00
65 - Autres charges de gestion courante	142 460 €	133 044.57	139 700.00
66 - Charges Financières	81 500 €	76 615.65	71 900.00
67 - Charges Exceptionnelles	3 000 €	0.00	1 500.75
023 -Virement Investissement	561 203 €		357 781.00
042 -Opérations d'ordre de transfert entre section	40 494 €		24 000.00
TOTAL -	2 811 778 €	2 175 632.85	2 575 032.75

• **Recettes**

	2016		2017
	Budget	Réalisé	
002 - Résultat de Fonctionnement reporté	383 797	383 797.91	143 517.75
013 - Atténuation de Charges	50 800.00	75 437.81	47 000.00
042 - Opérations d'Ordre –	67 202.07	67 015.65	0.00
70 - Produits des services -	12 420.00	15 028.06	24 420.00
73 - Impôts et Taxes -	1 637 476.00	1 639 013.70	1 629 959.00
74 - Dotations – dont	623 196.00	615 680.38	657 526.00
7411 – Dotation forfaitaire	362 862.00	362 832.00	345 257.00
74121 – Dotation Solidarité Rurale	119 658.00	119 658.00	155 282.00
74127 –Dotation Nationale de Péréquation	57 308.00	57 308.00	68 770.00
74834 – Etat – Compensation exonération T.F.	12 849.00	12 858.00	9 693.00
74835 - Etat – Compensation exonération TH	26 319.00	26 319.00	38 433.00
75 - Autres Produits	30 100.00	39 510.60	71 300.00
76 - Produits financiers	100.00	39.42	100.00
77 - Produits Exceptionnels	6 687.00	22 157.78	1 210.00
TOTAL -	2 811 778.07	2 857 681.31	2 575 032.75 €

M. FOURRÉ, suite à une question qui a été posée, précise que le montant des emplacements de la fête des jardins est inscrit à l'article 7336 « Droits de place ».

Il indique qu'à l'article 7473 « Subvention Département », a été inscrite la subvention pour le fonctionnement du bac versée au titre de l'année 2016.

A l'article 7478 « Autres organismes » sont portés les dons et subvention au titre de la Fondation du Patrimoine. Les collectes précédentes ont été enregistrées au budget 2016.

Au Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, Article 7551 a été inscrite la somme de 35 000 € correspondant à l'excédent du budget annexe Aliénor d'Aquitaine.

M. FOURRÉ précise qu'en ce qui concerne l'immeuble Aliénor d'Aquitaine en raison du transfert de l'agence du Crédit Mutuel au dernier trimestre 2017, il a été tenu compte de la perte des loyers.

M. PANNAUD rappelle la baisse de la DGF de 100 000 € depuis 2014 ; il y a des compensations difficilement calculables sur la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Péréquation.

La perte de 30 000 sur la taxe d'habitation 2016 n'a été que partiellement compensée.

Quant au FPIC et la taxe sur les droits de mutation ils n'ont toujours pas été notifiés.

M. RICHON déplore ces notifications tardives alors que les budgets en principe doivent être votés avant fin mars.

M. FOURRÉ précise que les montants des dotations n'ont été connus que jeudi et vendredi derniers.

Il souligne la difficulté de faire le budget. Il a fallu déjà réduire fortement le chapitre 011 et il craint que cela soit de plus en plus critique si les dotations venaient encore à baisser.

M. GIRARD précise que le chapitre 012 ne tient compte que des changements d'indice.

M. JOUHANNET fait remarquer que jusqu'à présent, aucun candidat aux présidentielles ne propose d'augmenter les dotations.

M. FOURRÉ précise qu'au niveau de l'entretien des trottoirs et du cimetière, les désherbants étant désormais interdits, les employés communaux auront de plus en plus de difficulté pour faire face à la charge de travail.

M. PANNAUD : à cette période, l'entretien des espaces verts est très difficile car il faudrait beaucoup de personnel pour remplacer les produits à présent interdits.

M. JOUHANNET : il faut que chacun soit responsabilisé et entretienne le trottoir devant son habitation.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU : il convient de communiquer à ce sujet. Les gens ne comprennent pas qu'ils doivent se substituer à une mission municipale alors qu'ils ne voient pas leurs impôts baisser.

M. RICHON présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 292 652.71 €.

DEPENSES				RECETTES			
	Reports fin 2016	nouveaux crédits	Total		Reports	nouveaux crédits	Total
001 - Résultat Reporté	266 830.87		266 830.87				
041 - Opérations patrimoniales				021 - Virement de la Sect° Fonctionnement		357 781	357 781.00
21534 - Réseaux Electrifications		60 971	60 971	024 - Produits de cessions		0	0
16 - Emprunts				040 - Opérations d'ordre			
1641 - Remboursement Emprunts		275 000	275 000	2802 -Amortissement PLU		1 169	1 169.00
165 - Cautions logements		1 500	1 500	28031 - Amort. Etudes		6 527	6 527.00
16876 - Rembt emprunts SDEER		1 420	1 420	280421 - Amort (taux %)		1 400	1 400.00
2031 - Etudes				28182 - Amort Matériel transport		6 886	6 886.00
Diagnostic énergie bâtiments	2 736.00		2 736.00	28183 - Amort Matériel de bureau et info		375	375.00
Bassins chez corbin/les brandes	6 000.00		6 000.00	28184 - Amort Mobilier		785	785.00
Faisabilité regroupement scolaire		9 600	9 600.00	28188 - Amort autres matériels		6 858	6 858.00
21534 - Réseau électrification	38 229.36	26 400	64 629.36	041 - Opérations Patrimoniales			
204131 - Participation TRVX RD 131		22 082	22 082.00	1326 - Part SDEER trvx éclairage public		60 971	60 971.00
2182 - Achat matériel de transport		84 000	84 000.00	16876 - Part commune trvx SDEER/emprunt			
2184 - Mobilier		1 500	1 500.00				
2188 - Achat matériels	3 925.20	23 390	27 315.00				
Opération 244 - Eglise				10 - Dotations,			
2031 - Diagnostic	13 000.00		13 000.00	10222- FCTVA		20 000	20 000.00
21318 - Travaux	3 834.43	12 000	15 834.43	10223- TLE		100	100.00
Opération 245 - Ecoles				10226 - Taxe d'Aménagement		40 000	40 000.00
21318 - Travaux	167 942.67	7 039	174 981.67	1068- Excédent Fonctionnement capitalisé	538 530.71		538 530.71
2188 - jeux sport écoles		6 900	6 900.00	16 - Emprunts et dettes...			
Op 247 - Espace intergénérationnel				165 - Cautions logements		1 500	1 500.00
2188 - matériels divers	9 021.42	19 000	28 021.42				
2112 travaux		3 600	3 600.00	13 - Subventions diverses			
				1383 - Subventions en annuités		1 674	1 674.00
Opération 253 - Travaux de voirie				1321 - Etat - Balayeuse / tracteur		5 000	5 000.00
2151 - Travaux voirie 2017		71 670	71 670.00	1328 - Agence de l'eau - Balayeuse / Debrous	13 589.00		13 589.00
				1328 - Agence de l'eau - Désherbeuse/Bineuse		3311	3 311.00
2111 - TERRAINS				1322 -244 - Région - Diagnostic église		4 026	4 026.00
Pelletier Duval Massard		3 000	3 000.00	1323 - 244 - Départ - Diagnostic Eglise		2 013	2 013.00
Bornage raquette 2 ruelles/étude sols		2 862	2 862.00	1323 - 247 - Départ - Espace intergénération.		9 245	9 245.00

Bornage bords de charente		1 059	1 052.00	1323 - 247 - Départ - Espace intergénération.		4 890	4 890.00
Bornage terrain logis Pichard		540	540.00	1328 - 247 - Député - Espace intergénérat.	8 000.00		8 000.00
Terrains Pichard la Baine, emprise Michaud		12 000	12 000.00	1328-251 - CAF - trvx+minibus garderie			
Terrain Muller		21 600	21 600.00	1323-245 - Départ - Sanitaires Pasteur		34 687	34 687.00
Opération 246 - La Poste				1328 - Député - Eclairage phase 3		5 000	5 000.00
21318 - travaux	25 769.30	5 400	31 169.30				
Opération 251 - Abords école Ronsard							
21318 - Travaux	9 640.00	20 040	29 680.00				
Op 252 - Façade logements st antoine							
21318- Travaux	13 190.46		13 190.46	1641 - Emprunt prévisionnel 2017		158 335	158 535.00
Opération 250 - Trvx Accès PMR bâtiments							
21318 - Travaux		32 000	32 000.00				
Op 249 - Mise normes cuisine Salle Fêtes							
21318 - Travaux		1 600	1 600.00				
2188 - fourneau		3 000	3 000.00				
Op 254 - Auto.chauffage salle des prises							
21318 - Travaux		3 360	3 360.00				
Total Dépenses	560 119.71	732 533	1 292 652.71	Total Recettes	560 119.71	732 533	1 292 652.71

M. PANNAUD demande au Conseil de se prononcer sur le budget qui vient de lui être présenté.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU souhaite faire quelques remarques : contracter un nouvel emprunt est malheureusement inévitable mais c'est le résultat de mauvais choix réalisés par le passé : d'avoir fait le choix de vouloir faire de Chaniers une commune résidentielle, le choix de certains investissements non prioritaires et parfois trop importants, la commune est passée à côté de nouvelles recettes : plus d'habitants pour plus de contribuables.

Développer des zones commerciales ou artisanales engendre une dynamique, crée des emplois. Tout ceci aurait rendu Chaniers attractif.

La dégradation de certains biens par manque d'entretien régulier engendre aujourd'hui des dépenses importantes de rattrapage ; le manque d'anticipation en matière de logements sociaux nous impose une amende très forte.

Compte tenu de la superficie de la commune, du nombre de kilomètres de voirie, l'importance de la population et le montant total du budget, il est difficilement concevable de ne pas avoir son propre matériel pour entretenir les bermes.

Est-ce une solution d'avenir de ne pas équiper la commune de ce type de matériel ?

Cependant, depuis 2014, avec la nouvelle configuration municipale et le regard extérieur des élus de l'opposition, des efforts ont été consentis : volonté d'améliorer l'état des écoles par des travaux importants, de répondre au manque de structure pour les ados, la volonté de gérer au plus juste les différents postes municipaux et la volonté d'investir dans des équipements qui engendreront à moyen ou long terme des économies d'énergie.

Aussi, pour toutes ces raisons, les élus de l'opposition ne voteront pas contre le budget présenté mais s'abstiendront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 3 abstentions, adopte le budget principal de la Commune.

BUDGET ANNEXE IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE

M. RICHON présente le compte administratif 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à	22 400.52 €
Les dépenses à	13 810.74 €
Résultat de fonctionnement 2016	8 589.78 €
Report résultat exercice antérieur	+ 53 184.82 €

Laissant apparaître un excédent de clôture 2016 + 75 585.34 €

En Investissement, Les Recettes se sont élevées à 14 912.95 €
Les dépenses à 674.33 €
Résultat d'investissement 14 238.62 €
Report résultat antérieur - 5 612.16 €

Résultat de clôture 2016 : 8 626.46 €

Restes à réaliser : - Dépenses : 0 - Recettes : 0

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE » qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget annexe « Immeuble Aliénor d'aquitaine ».

BUDGET 2017

M. RICHON présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 82 124.60 €.

Dépenses		82 124.60
011	Charges à caractère général <i>Dont 615228 entretien bâtiment</i>	35 120.60 <i>31 120.60</i>
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante <i>Dont 6522 excédent du budget annexe</i>	38 100.00 <i>35 000.00</i>
66	Charges financières	100.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux amortissements	7 804.00
Recettes		82 124.60
70	Produits des services	350.00
75	Autres produits de gestion courante <i>Revenus des immeubles</i>	20 000.00
002	Résultat reporté	61 774.60

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 430.46 €.

Dépenses				18 430.46
		Restes à réaliser	Propositions	RAR + propositions
21	Immobilisations corporelles	0.00	16 430.46	16 430.46
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	2 000.00	2 000.00
001	Solde reporté		0.00	0.00
Recettes				18 430.46
1068	Excédent de fonctionnement			
165	Dépôts et cautionnements	0	2 000.00	2 000.00
28	Amortissement des immobilisations		7 804.00	7 804.00
001	Solde reporté		8 626.46	8 626.46

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, adopte le budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine »

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FORGERONS

M. PANNAUD rappelle que ce lotissement compte 5 lots. Lors du dépôt du permis d'aménager la DRAC a demandé qu'un diagnostic archéologique soit réalisé. Les services du Conseil Départemental chargés de cette étude doivent intervenir début Juillet.

Ce diagnostic déterminera s'il faut engager ou non des fouilles et s'il faudra prévoir des fonds supplémentaires.

M. RICHON présente le compte administratif 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à 3 272.00 €
Les dépenses à 3 272.00 €
Résultat de fonctionnement 2016 0.00 €
Report résultat exercice antérieur 0.00 €
Laissant apparaître un excédent de clôture 2016 0.00 €

En Investissement, Les Recettes se sont élevées à 0.00 €
Les dépenses à 3 272.00 €
Résultat d'investissement - 3 272.00 €
Report résultat antérieur 0.00 €
Résultat de clôture 2016 : 3 272.00 €

Restes à réaliser :- Dépenses : 0 - Recettes : 0

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « LOTISSEMENT LES FORGERONS » qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le Compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur du budget annexe « Lotissement Les Forgerons »

BUDGET 2017

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 99 907 €.

Dépenses		99 907.00
011	Charges à caractère général	96 635.00
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante	0.00
66	Charges financières	100.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux amortissements	7 804.00
Recettes		99 907.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 907.00

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 103 179 €.

Dépenses				103 179.00
		Restes à réaliser	Propositions	RAR + propositions
040	Opération d'ordre		99 907.00	99 907.00
001	Solde reporté		3 272.00	3 272.00
Recettes				103 179.00
16	Emprunt		99 907.00	99 907.00
040	Opération d'ordre		3 272.00	3 272.00
001	Solde reporté		0.00	0.00

M. PANNAUD indique que ce chantier ne pourra démarrer qu'après les études archéologiques et seulement si les fouilles ne sont pas nécessaires.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, adopte le budget annexe « Lotissement les Forgerons ».

TRAVAUX ECOLE PASTEUR – AVENANT AU MARCHE du LOT 4 « Cloisons – Plafonds »

M. PANNAUD indique qu'au cours de l'avancement du chantier de l'Ecole Pasteur, certaines prestations ont dû être modifiées sur le Marché du Lot 4 « Cloisons – Plafonds » attribué à La SARL PARIS Xavier ; afin de renforcer la qualité du projet il est procédé au remplacement du plafond du préau prévu en panneaux laine de roche et parements fibralith par la mise en place de plaques de type fermacell sur ossature de laine de verre de 100 mm.

Ces prestations n'entraînant aucune plus-value, le montant du marché reste inchangé soit 12 160.58 € HT et 14 592.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché présenté et mandate le Maire pour signer les pièces à intervenir.

MARCHE FERMIER 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. PANNAUD rappelle que la 12^{ème} Edition du Marché Fermier organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture aura lieu le Jeudi 20 Juillet 2017 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune qui a la charge de l'animation propose de retenir le spectacle présenté par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS, intitulé « Ronnie Caryl en Quartet ».

L'an passé, la prestation de Ronnie Caryl avait remporté un franc succès.

Mme ALIGANT souligne que Ronnie Caryl avait beaucoup apprécié de jouer au bord de l'eau à Chaniers mais il a souhaité améliorer la sonorisation et demandé un technicien son supplémentaire.

Le Producteur est inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental qui permet de bénéficier d'une subvention.

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la diffusion. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Location stands, tables et chaises	500.00 €	Conseil Départemental – Aide à la diffusion (50% du spectacle) Commune de Chaniers hors frais chambre d'Agriculture	1 486.26 €
Spectacle « Ronny Caryl en quartet »	2 972.52 €		2 586.26 €
Repas des artistes et bénévoles	150.00 €		
Location de matériel pour le spectacle	250.00 €		
Droits de SACEM	200.00 €		
Total TTC	4 072.52 €	Total TTC	4 072.52 €
Frais organisation Chambre Agriculture	820.00 €	Participation Commune aux frais d'organisation	820.00 €
	4 892.52 €		4 892.52 €

Mme ALIGANT indique qu'un effort sera fait sur la communication.

M. WATTEBLED indique qu'il faudra prévoir des tables et chaises supplémentaires.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation du marché fermier avec le spectacle « Ronnie Caryl en Quartet » proposé par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la diffusion.

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PLACE DE LA SEIGNEURIE

M. PANNAUD rappelle que le domaine communal est composé de terrains du domaine public et du domaine privé ; or, pour céder un bien, il doit appartenir au domaine privé.

M. GIRARD Roger, propriétaire de la parcelle AZ 146 a déposé une demande en vue d'acquérir une partie de la place de la Seigneurie jouxtant sa propriété, d'une surface d'environ 55 m², correspondant à l'espace occupé par le restaurant.

Un bornage devra être effectué afin de créer une nouvelle parcelle.

Cependant, avant de procéder à la cession de cette parcelle, il convient de désaffecter à l'usage direct du public cette emprise et par conséquent procéder à son déclassement du domaine public communal.

Une enquête publique préalable est nécessaire dans la mesure où cette opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur le principe de l'aliénation de cette portion de terrain ;
- décide de lancer l'enquête publique nécessaire au déclassement de cette emprise du domaine public communal.
- mandate Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE

M. PANNAUD informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Voile Itinérante le Comité Départemental de Voile va proposer au public local des séances de découverte et d'initiation au Stand Up Paddle durant 4 samedis en juillet. Ces activités s'adressent à un public très large : enfants à partir de 6 ans, adolescents adultes, retraités, femmes comme hommes.

Quatre communes sur la Charente pouvant facilement accueillir l'activité ont été identifiées, dont Chaniers pour le samedi 22 Juillet.

Le Comité Départemental de Voile s'engage à déplacer sur le site un bateau de sécurité et son moteur, une flotte de Stand Up Paddle et le petit matériel nécessaire (pagaies, gilets de sauvetage...) permettant l'activité et mettra à disposition un moniteur diplômé d'état pour l'encadrer.

Il est demandé à la commune accueillant l'activité un accès à une cale de mise à l'eau ou un ponton sur la Charente, un parking à proximité afin d'y garer voiture et remorque, l'autorisation de navigation pour la journée sur la Charente et une participation aux frais de fonctionnement hauteur de 150 €.

A terme, le Comité Départemental de Voile souhaite pouvoir créer un événement itinérant permettant aux enfants résidant sur les communes limitrophes de la Charente de pouvoir réellement descendre la Charente en Stand Up Paddle de Dompierre à Saint Savinien sur un parcours en plusieurs étapes.

Afin de définir les modalités d'organisation de cette activité une convention doit être passée entre le Comité Départemental de Voile et la Commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation d'une journée d'initiation au Stan Up Paddle par le Comité Départemental de Voile 17 et approuve les conditions financières proposées soit une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 150 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité Départemental de Voile 17.

DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE AGRIPPA D'AUBIGNE - PROJET DE CARRES DE CULTURES PLANTES MEDICINALES

M. PANNAUD indique au Conseil qu'il a accueilli des élèves des Classes de 5ème du Collège Agrippa d'Aubigné venus lui, exposer le projet qu'ils ont élaboré avec leurs professeurs.

Dans le cadre du Programme d'histoire-Géographie et de français sur l'époque médiévale, ils souhaitent implanter des carrés de culture sur les espaces verts du collège dans lesquels seront semés des « simples », des légumes anciens et des fleurs présentant un intérêt culinaire ou médicinal.

Les semis et plantations sont réalisés par les élèves sous la direction d'un professeur d'aménagement paysager du Lycée Agricole Desclaudes.

Les élèves se mobilisent pour financer une sortie sur le site de l'abbaye de Fontdouce où ils participeront à des ateliers d'initiation à la culture des plantes médicinales.

Ce projet a obtenu l'aval du Conseil Départemental qui a octroyé une aide financière de 2000 € en 2016. Le Conseil d'Administration du Collège a voté une subvention de 600 €

Les enfants et les professeurs sollicitent les communes pour abonder les recettes à hauteur de 2500 €.

M. PANNAUD souligne qu'il y a une bonne trentaine d'enfants chagnolais scolarisés en 5^{ème}. Il espère que l'ensemble des communes concernées vont participer.

M. DUVAL souligne le montant important du projet. M. PANNAUD indique qu'il y a des intervenants extérieurs.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer qu'il est difficile de refuser par rapport au projet présenté et difficile d'aller au-delà de 300 € par rapport aux subventions allouées aux autres associations de la commune.

M. GIRARD précise que le Collège Agrippa d'Aubigné a déjà bénéficié d'une subvention.

M. PANNAUD propose de statuer entre 250 et 300 €.

M. JOUHANNET fait remarquer que l'on vient de parler d'un budget très serré et des économies qui doivent être réalisées ; or, depuis le début de la réunion, on vient de voter 3500 € pour le marché fermier, et on s'apprête à voter des subventions pour le Collège et la Base de Paban.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix), décide l'octroi d'une subvention de 250 € en vue d'aider au financement de ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'EETAA DE SAINTES POUR REMISE DE PRIX

La traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le Jeudi 27 Juillet 2017.

Le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes a présenté une demande en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

M. PANNAUD rappelle que de nombreux habitants de Chaniers sont des militaires travaillant sur la base de Paban. Chaniers entretient des liens étroits avec l'EETAA de Saintes depuis de longues années.

Pour mémoire, en 2016, le Conseil Municipal avait alloué un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES en vue de la remise des prix.

QUESTIONS DIVERSES

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande si la DIRA a répondu à la demande de mise en accessibilité du passage piéton du Maine-Allain.

M. PANNAUD indique qu'à ce jour, aucune réponse ne lui est parvenue.

M. DUVAL : les cartes électorales ont été distribuées. Il demande si une information paraîtra au bulletin au sujet du changement de bureaux de vote.

M. FOURRÉ répond que tout électeur changeant de bureau a reçu une information avec sa carte.

M. PANNAUD rappelle que la Commune est divisée en 4 bureaux de vote et que le redécoupage avait pour but de rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau.

M. GIRARD souligne que les électeurs ayant changé de bureaux votent toujours dans le même bâtiment.

Mme ALIGANT précise, pour répondre à M. JOUHANNET, qu'effectivement la dépense du marché fermier peut paraître importante mais que la priorité a été donnée à cette manifestation au détriment du renouvellement des illuminations de Noël.

M. WATTEBLED demande à la Commission Communication pourquoi l'Etat Civil n'apparaît plus sur le bulletin municipal depuis quelques mois.

M. PANNAUD indique qu'il faut une demande expresse de la part des intéressés ou des familles désirant que les avis de naissance, mariage et décès paraissent.

Il signale que les deux points de poubelles, à la charge de la DID, situés entre le bourg et Chauveau sur la RD 24, débordent de déchets.

M. DUVAL demande quand sera posé le banc, avenue du 8 Mai. M. WATTEBLED indique qu'un banc a été posé sur le côté droit, en montant, après la Poste.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU, concernant le lotissement des Deux Ruelles, indique qu'elle a été questionnée sur le coût de viabilisation qui serait appliqué sur la superficie totale du terrain et non sur la partie constructible.

M. PANNAUD rappelle que les Bâtiments de France se sont opposés au permis d'aménager et la vente des terrains est pour le moment compromise.

Pour revenir sur le prix, une erreur de communication a été faite sur ce dossier ; le calcul a été fait sur la partie constructible et reste très inférieur aux prix couramment pratiqués.

M. FOURRÉ fait remarquer la présence du Journal de la Haute Saintonge qui recherche des pigistes sur la région de Saintes.

M. JOUHANNET souhaite faire une remarque sur l'organisation des bureaux de vote : 3 de l'équipe de l'opposition sont dans le même bureau.

M. PANNAUD indique que la composition des bureaux de vote qui a été proposée n'est pas définitive et que des changements peuvent intervenir.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que pour la composition des bureaux de vote, elle peut fournir une liste d'assesseurs potentiels.

Zone Natura 2000 : M. JOUHANNET demande qui est chargé de la plantation des arbres livrés au dépôt. M. PANNAUD indique qu'il s'agit de l'entreprise BITAUBE qui n'a pas pu intervenir jusqu'à présent en raison de l'état du terrain mais devrait le faire très prochainement.

M. JOUHANNET souhaite faire le point sur le salon du livre :

Il y a eu 519 visiteurs provenant de 52 communes à la ronde ; ce chiffre a été multiplié par 2.5 par rapport au salon précédent.

Il souhaite au nom de la commission remercier l'ensemble des sponsors, les conseillers municipaux qui ont aidé, le personnel technique et administratif.

Il tient à signaler que la Commission du Salon est composée d'une quinzaine de personnes mais qu'au final ce sont 5 personnes de la commission qui travaillent à cette manifestation. Il souhaiterait avec Mme GRELET qu'il soit fait appel à des bénévoles élus ou non. Pour information, le Salon de Thenac fonctionne avec 50 bénévoles.

M. PANNAUD tient à remercier tous ceux qui ont œuvré au Salon du Livre et qui en ont fait un événement important et réussi. Les auteurs sont particulièrement contents de venir à ce salon car ils y trouvent un accueil de grande qualité et un public intéressé.

Mme GRELET et Mme QUÉRÉ-JELINEAU tiennent à souligner l'implication des écoles qui ont réalisé la décoration du hall sur le thème du poisson d'avril.

M. PANNAUD souhaite faire un aparté sur le mot de Mme QUERE-JELINEAU dans le bulletin municipal au sujet des horaires d'ouverture de la Poste et répondre à des informations inscrites dans cet article qu'il juge erronées. Ce dossier a été ouvert le 28 Novembre avec la visite du Directeur de la Poste.

« *La municipalité n'avait pas souhaité inscrire cette question à l'ordre du jour* » : Monsieur le Maire indique qu'il a engagé une discussion en questions diverses.

« *La municipalité ne s'est pas opposée* » : Monsieur le Maire indique qu'elle a travaillé pour trouver un compromis avec la Poste.

« *L'administration a reculé par rapport à l'ampleur de la pétition* » Monsieur le Maire lit le courrier du Directeur de la Poste : l'ouverture de la poste a été envisagée afin de prendre en compte les attentes du conseil municipal.

Mme QUÉRÉ-ELINEAU : la première fois que le sujet a été abordé c'était en réunion début décembre et il n'a jamais été proposé de refuser la diminution de l'amplitude d'ouverture

M. DUVAL rappelle que l'an passé le jeune Max BOURDIN, lycéen du Lycée Bernard Palissy avait participé aux Olympiades des Sciences de l'Ingénieur. Cette année 3 équipes de 11 élèves dont 2 chagnolais (Justin GUERRÉ et Valentin CORNARDEAU) ont été retenus pour présenter leur projet (un diable « malin » pouvant tenir en équilibre, un masque commandant une caméra à distance et un vieux robot dansant avec la main
Nous espérons qu'une de ces équipes participe à la finale à Paris.

La séance est levée à 22 h 30

La secrétaire de séance,

Anne-Marie FALLOURD